

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Numéro :
2022007832

RF - T - TIID n° 802031554 - RFID n° 950911

Monsieur,

La Fondation du patrimoine vous remercie vivement pour votre don du 31 mars concernant l'opération suivante :

Votre souscription au projet CHÂTELET DE JONZAC

Vous trouverez ci-dessous le reçu fiscal correspondant.

Permettez-moi de vous remercier vivement de votre soutien financier. Vous manifestez ainsi très concrètement votre attachement au patrimoine régional et votre adhésion aux missions de la Fondation du patrimoine. Vous contribuez également à donner à celle-ci les moyens matériels de développer son action pour la mise en valeur et la sauvegarde de notre patrimoine de proximité.

Depuis sa création, la Fondation du patrimoine a soutenu plus de 20 000 projets publics et privés, représentant environ 1,55 milliard d'euros de travaux, soit l'équivalent, en moyenne, de 3 200 emplois créés ou maintenus dans le secteur du bâtiment chaque année.

Nous vous invitons à découvrir quelques-unes de nos réalisations sur notre site internet : www.fondation-patrimoine.org.

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma bien sincère gratitude.

A découper

RECU FISCAL ANNEE 2022

Numéro :
2022007832

FONDATION DU PATRIMOINE

Reconnue d'utilité publique par le décret du 18 avril 1997,
J.O. du 20 avril 1997

153 bis Avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine

Objet :

La Fondation du patrimoine a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national

La Fondation du patrimoine certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'elle reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue par le Code général des impôts aux articles 200, 238 bis et 978

Donateur

Forme du don :

- Acte authentique
 Don manuel
 Acte sous seing privé
 Autres

La Fondation du patrimoine reconnaît avoir reçu le don suivant :

*****100.00 €**

CENT EUROS

Nature du don : Numéraire par Carte bancaire

Date de don : 31/03/2022

Neuilly, le 31/03/2022

Le Délégué Régional
Patrick FERRERE